

## STATUT DE L'ARBITRAGE

Tél 04 72 76 01 03

statut-arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 24 août 2020

Présent(s) : Christophe MORCILLO

Consultant : Jean-Claude LEFRANC (CTDA)

### ➡ RENOUVELLEMENT LICENCES ARBITRES

La Commission rappelle à l'ensemble des clubs l'article 26 du Statut de l'Arbitrage qui fixe notamment la **date limite de renouvellement des licences arbitres au 31 août 2020**.

**Passée cette date, les arbitres ne couvrent plus leur club au titre de leurs obligations et sont donc non représentatifs dudit club.**

La Commission invite donc les clubs qui n'ont pas encore effectué la saisie des licences des arbitres qui les représentent à le faire dans les plus brefs délais.

### ➡ MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Les clubs pouvant bénéficier de mutations supplémentaires pour la saison 2020-2021, désignés aux PV n°479 et 481 respectivement des 11 et 25 juin 2020, avaient jusqu'au 15 juillet pour exprimer ce besoin à la Commission du Statut de l'arbitrage (par courrier ou par courriel) en précisant la ou les équipes bénéficiant de ce(s) mutation(s) supplémentaire(s) (cf. rappel contenu dans le PV n°483 du 9 juillet 2020).

Les clubs ayant exprimé cette demande sont les suivants :

N° AFFILIATION	NOM DU CLUB	NOMBRE DE MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES	EQUIPE(S) BENEFICIANT DE(S) MUTATION(S) SUPPLEMENTAIRE(S)
504563	CASCOL OULLINS	1	U18 (LAuRA Foot R1)
504671	UG ARMENIENNE LYON	2	Seniors 1
516290	AS DIEMOZ	1	Seniors 1
516402	LYON CROIX ROUSSE FC	1	U18 (LAuRA Foot R2)
516822	CS OZON	2	Seniors 1 (+1) Seniors 2 (+1)
517095	FC CORBAS	2	Seniors 1
517825	O DE RILLIEUX	1	Seniors 1
519579	AS SAINT MARTIN EN HAUT	1	Féminines (LAuRA Foot R1)
527399	AS MANISSIEUX	2	Seniors 1
529291	US VAULX	2	Seniors 1
533109	FC GERLAND LYON	2	U17
535231	ASJ PORTUGAIS ST PRIEST	1	Seniors 1
536929	RC BELIGNY VILLEFRANCHE	2	Seniors 1
540460	SC CALUIRE	1	Seniors 2
548812	FC LA SEVENNE	1	Seniors 1
552157	FC PAYS DE L'ARBRESLE	1	Seniors 1
554474	FC CHAZAY	2	Seniors 1

580984	SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013	3	Seniors Féminines 2 L'AURA Foot (+2)
582331	BEAUJOLAIS FOOTBALL	2	Seniors 1
582775	FC RENEINS VAUXONNE	1	Seniors 1

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, fax ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du District de Lyon et du Rhône, devant la Commission d'appel du DLR dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football.

## COURRIERS / COURRIELS RECUS

- Courriel de monsieur BELAIDI Sophian du 13/07/2020 : la Commission prend acte de la démission de monsieur BELAIDI du club de MDA. Conformément aux dispositions de l'article 32 du Statut de l'arbitrage, la Commission autorise monsieur BELAIDI à rejoindre le club de son choix.
- Courrier de monsieur BENELMAADADI Smaïn du 18/07/2020 : la Commission prend acte de la démission de monsieur BENELMAADADI du club de FC Corbas. Monsieur BENELMAADADI devient arbitre indépendant pour 2 saisons.
- Courriel de monsieur METRI Belkacem du 20/07/2020 : monsieur Metri Belkacem peut tout à fait représenter le club du FC Maccabi Villeurbanne pour la saison 2020-2021. Pour cela, il devra arbitrer un minimum de 18 matchs durant la saison à venir. La Commission rappelle que le fait de ne pas être représentatif du club une saison n'a pas pour conséquence de ne pas pouvoir le représenter la saison suivante.